

COMMUNIQUÉ
12 juin 2019

**ANNONCES DU PREMIER MINISTRE :
L'AD-PA ATTEND DES MESURES CONCRETES DES 2019**

Le Premier Ministre a confirmé que le projet de loi Autonomie serait présenté en fin d'année et annoncé des mesures en faveur de l'aide à domicile ainsi qu'aux investissements en établissement pour 2020.

L'AD-PA salue cet engagement du Premier Ministre, même si elle regrette l'utilisation du terme dévalorisant de « dépendance » et préfère parler d'aide à l'autonomie.

Par ailleurs, l'AD-PA rappelle que l'aide à l'investissement ne saurait suffire et que l'urgence que connaît le secteur de l'aide aux personnes âgées, en établissement comme à domicile, nécessite d'engager des mesures à très court terme, notamment en créant au plus vite des postes supplémentaires.

C'est pourquoi l'AD-PA, avec tous les syndicats de salariés, demande à l'Etat d'engager de façon substantielle les crédits permettant, dès 2019, la création de 40 000 emplois nouveaux, soit 2 postes supplémentaires dans chaque service à domicile et établissement.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées